



Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République 73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Association loi 1901 SIRET: 428 991 178 00032

Toutes les actualités

départementales, régionales, nationales. Zoom spécial

La RE2020

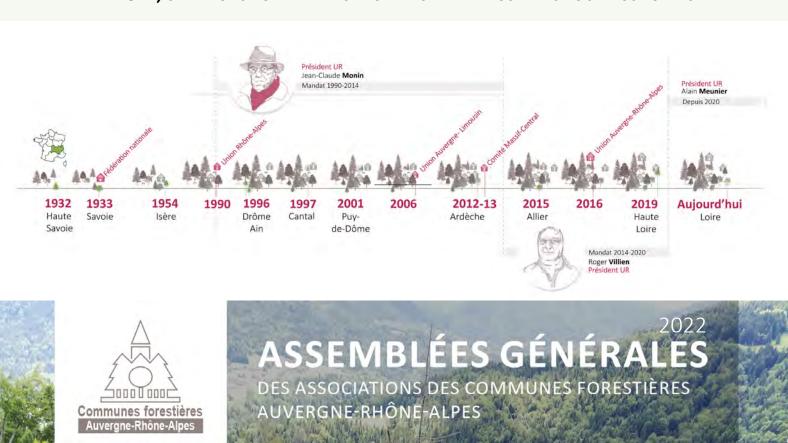
Pour quoi? Pour qui?

Sommaire p.3



UN ENGAGEMENT QUI S'ENRACINE DEPUIS 90 ANS

EN 2022, CÉLÉBRONS VOTRE IMPLICATION ET CELLE DE NOS AÎNÉS POUR NOS FORÊTS.



JUIN

24

JUIN

AVRIL

COFOR 74 COFOR 03

AVRIL

MAI

COFOR 07

JUIN

JUIN

24

COFOR 73 COFOR 15 COFOR 38 COFOR 63 COFOR 01

JUIN

JUILLET JUILLET

COFOR 26 COFOR 43

06

JUILLET

UR COFOR

Sommaire

Zoom | RE2020

Pour quoi ? Pour qui ?



p.4

ACTUALITÉS LOCALES p.6



Convention CD07 / Cofor : le bilan 2021 présenté Eurobois : zoom sur l'étude

débouchés innovants du châtaignier AG des 10 ans des Cofor07 Propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises Le nouveau dispositif d'aide départemental aux communes fait la part belle au bois local!



ACTUALITÉS RÉGIONALES p.10

Bois construction | Bilan DETR 2022

Bois construction | Évènement Journée éco bâtiment

Bois construction, Montagne | Groupes de Travail *bois construction* et *intermassif* du réseau national des Communes forestières

Montagne | Appel à projet 2022 du FEDER Alpes

Foncier | Prix de vente des forêts en AURA

Bois énergie | Des atlas pour estimer la disponibilité de la ressource en bois

Formation | Séminaire national sur la formation

Politique | Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Communes forestières de BFC, d'Occitanie et de PACA



Agenda

Retrouvez toutes nos actions sur l'agenda de notre site!

Abonnez-vous!

Restons connectés,

communiquons ensemble sur les réseaux.

ACTUALITÉS DÉPARTEMENTALES p.12



Une nouvelle plateforme de stockage de bois Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt Réunion «bois énergie» collective à Magland



Retour sur l'assemblée générale Journée d'échanges ESC-changement climatique Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville



Retour sur l'assemblée générale du 24 juin Tambour battant pour les formations 2022 CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois !



Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme Retour sur la formation bois construction



Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules Bilan ventes de bois du $\mathbf{1}^{\text{er}}$ semestre Formation foncier forestier

Nouvelle extention des Modes op' voirie forestière Nouveaux adhérents



CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail pour relancer la dynamique



Les plans de relance au secours de la plantation Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur



Accompagnement de l'association sur le foncier forestier



Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

03 Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale



Zoom

La RE2020, pour quoi et pour qui?



Depuis début 2022, le monde de la construction vit une petite révolution avec l'application de la nouvelle règlementation RE2020. De quoi s'agit-il ? Qui concerne-t-elle ? Quels en sont les impacts ? Cet article va vous permettre d'en comprendre les contours, les enjeux et de mieux en saisir les différents aspects.

En France, le secteur du bâtiment représente 44 % de la consommation d'énergie (soit le secteur le plus consommateur) et près de 25 % des émissions de CO2. Depuis 1974, plusieurs réglementations thermiques successives ont été mises en place pour réduire les consommations des bâtiments. Dans un objectif renforcé de lutte contre le réchauffement climatique, une nouvelle réglementation a été pensée pour rendre les constructions neuves plus respectueuses de l'environnement. Elle prend en compte en plus de la performance énergétique, l'empreinte environnementale du bâtiment. En 2022, La France passe donc d'une réglementation thermique à une réglementation environnementale : la RE2020. Plus ambitieuse et exigeante pour la filière construction, elle s'inscrit dans une action continue et progressive en faveur de bâtiments moins énergivores et plus respectueux de l'environnement.

Qui est concerné?

Tous les porteurs de projets privés ou publiques de constructions neuves et d'extensions

Quelles sont les objectifs de cette règlementation?

Il y a trois grands enjeux pour cette nouvelle règlementation. Ils sont dans la continuité de la précédente tout en introduisant de nouvelles thématiques. Chaque enjeu se traduit par des indicateurs chiffrés à respecter pour que le bâtiment réponde aux exigences de la RE2020 :

- Diminuer les consommations d'énergie en donnant la priorité à la sobriété énergétique et à la décarbonation de l'énergie > Volet ENERGIE
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre en diminuant l'impact carbone de la construction des bâtiments

 Volet CARBONE
- Garantir le confort et la fraicheur en cas de forte chaleur pour garantir une adaptation des bâtiments au changement climatique > Volet CONFORT d'ÉTÉ

Quels impacts pour les porteurs de projets ?

Les bâtiments conçus avec la RE2020 seront des bâtiments plus performants : isolation renforcée, ouvertures optimisées, conception bioclimatique mais aussi plus respectueux de l'environnement par les matériaux utilisés. Cela va se traduire par une augmentation des coûts de construction mais une diminution de coûts de fonctionnement (moins de besoin en chauffage, peu ou pas de besoin de climatisation,). À terme, cela va aussi **favoriser certains systèmes constructifs**, matériaux et produits. Ainsi **la construction bois va être valorisée** car elle permet même de stocker durablement du carbone dans le bâtiment et présente un bilan carbone positif contrairement aux autres matériaux de construction.

Et le bois local a-t-il une carte à jouer?

Pour le volet carbone, le calcul des émissions liées à la construction d'un bâtiment s'appuie sur des fiches détaillant pour chaque produit mis en œuvre ses émissions de gaz à effet de serre : les fiches FDES. Ces fiches analysent les produits sur tout leur cycle de vie (extraction matières premières, fabrication, transport, mise en œuvre, et fin de vie (destruction, recyclage). La filière bois possède ses fiches nationales et il existe des fiches propres à la certification Bois des Alpes. Ces dernières démontrent la pertinence et la vertu de l'utilisation d'un bois prélevé et transformé localement (notamment avec la limitation des transports).

Quelles ont les dates d'application?

Il est important de noter que la RE2020 ne s'applique qu'aux bâtiments neufs et ne concerne pas les rénovations.

- 1er janvier 2022 pour les logements collectifs et les maisons individuelles,
- 1er juillet 2022 pour les bâtiments de bureaux et d'enseignements,
- **1er janvier 2023** pour les autres bâtiments spécifiques (commerce), les bâtiments provisoires et extensions. https://www.apave.fr/actualite/re-2020-ce-quil-faut-retenir-de-larrete-sur-les-exigences-environnementales-et https://www.inc-conso.fr/content/1er-janvier-2022-entree-en-vigueur-de-la-nouvelle-reglementation-construction-re-2020-pour

Et la rénovation dans tout ça?

La RE2020 ne s'applique aujourd'hui que pour les constructions neuves. Mais cela ne signifie pas qu'il ne faut pas s'interroger lors de la rénovation de bâtiments.

Sur la partie Energie, les maitrises d'ouvrage peuvent d'appuyer sur le label BBC rénovation qui proposent des indicateurs et objectifs à atteindre pour limiter les consommations énergétiques.

Sur le volet carbone, il n'existe encore rien mais les porteurs de projet peuvent réaliser des analyses de cycle de vie en s'appuyant sur les fiches FDES et s'appuyer sur celles-ci pour favoriser l'utilisation de matériaux moins émissifs.



En tant qu'élus, vous allez être concernés par cette réglementation pour vos futurs bâtiments.

Les Communes forestières sont là pour vous former sur les questions de la RE2020 mais aussi sur tous les aspects de la construction en bois et en bois local. N'hésitez pas à faire appel à nous!

Actualités locales

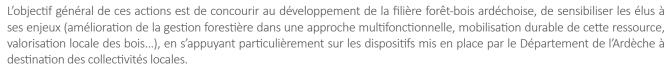


Convention départementale Conseil Départemental / Communes forestières : le bilan 2021 de nos actions a été présenté aux services départementaux

Ce mois de mai nous a permis de rendre le bilan de la réalisation du programme d'actions 2021 piloté par les Communes Forestières dans le cadre de la convention qui lie notre réseau d'élus et le département de l'Ardèche.

Cet engagement nous permet de contribuer à la réalisation du plan départemental forêt bois voté par la collectivité. Etablie pour une durée de 3 ans, la convention cadre définit le programme d'actions de l'association dans le cadre fixé par le Conseil Départemental. En 2021, par le moyen d'un avenant, nous avons été mobilisés sur trois missions prioritaires:

- Mission 1 : Soutenir le développement, la structuration et la mise en gestion durable du foncier forestier public.
- Mission 2 : Faciliter l'exploitation forestière, la mobilisation et le transport des bois ardéchois.
- Mission 3 : Sensibiliser les élus aux enjeux économiques et multifonctionnels de la filière forêt/bois et les maîtres d'ouvrage public à l'intégration du bois local dans la construction.



Comme la plupart des acteurs de la filière, les Communes Forestières ont relevé plusieurs défis en cette année 2021. Les causes sont connues et communes à tous. D'abord le contexte sanitaire qui, doublé d'une dimension économique et sociale, a été particulièrement impactant. Notons que la crise que nous traversons a touché l'ensemble des collectivités locales de notre département ainsi que la filière forêt bois.

Malgré tout, nous avons réussi à honorer nos engagements vis-à-vis de la collectivité grâce à quelques ajustements consentis de part et d'autre. Le dialogue et l'échange constant avec les services départementaux nous ont permis d'être toujours plus réactifs, au service de la politique forestière départementale dont nous savons que l'efficacité dépend aussi de l'engagement des élus locaux que notre association représente.

Consultez le plan départemental en cliquant ici

En direct du salon Eurobois: les Communes forestières présentent leur étude sur les débouchés innovants du châtaignier



L'origine du projet : <u>cliquez ici</u> Pour revoir l'interview cliquez ici Le châtaignier est le 3ème feuillu le plus présent dans notre pays. Face au changement climatique, cette essence pleine de qualités est très largement concernée par le dépérissement. Alors que faire? C'est tout le défi qu'ont voulu relever les Communes forestières de l'Ardèche : en interrogeant 60 projets à l'échelle du Massif Central, nous avons pu identifier 14 projets de nouveaux débouchés, à structurer à l'échelle de nos territoires. Le châtaignier pourrait nourrir le bétail, retarder les feux de forêt ou encore réinventer le mobilier urbain ... Des pistes très sérieuses qui répondent à un objectif : Relancer la sylviculture dynamique du châtaignier et développer des écosystèmes économiques locaux, résilients de proximité.



L'Assemblée Générale des 10 ans des Communes forestières s'est tenue au Lac d'Issarlès au mois de mai



C'est avec la fierté du chemin parcouru pour la forêt ardéchoise que le président Alain Féougier a présenté son dixième rapport moral devant l'Assemblée Générale des Communes forestières. « Avec 156 adhérents donc plus de 140 à jour de cotisation nous confirmons notre place de 3ème réseau d'élus locaux dans le département » a-t-il lancé en ouverture. En fédérant près de la moitié des communes du territoire, les « COFOR » assument résolument leur mission de défense des intérêts des élus locaux au cœur de la filière forêt bois.

Acteurs de l'innovation, médiateurs des usages locaux de la forêt, garants de la multifonctionnalité des forêts, les élus forestiers ont voulu faire de cette AG un temps d'échange sur le lien entre la forêt et la société. La présence des partenaires publics et privés de l'association ont permis d'enrichir la réflexion des élus en croisant les regards sur cette question essentielle.

L'AG s'est ensuite prolongée par une visite commentée avec l'ONF, de la forêt communale du Cros de Géorand pour illustrer la diversité d'approche forestière.

Actualités locales



La propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises : un défi pour les élus forestiers

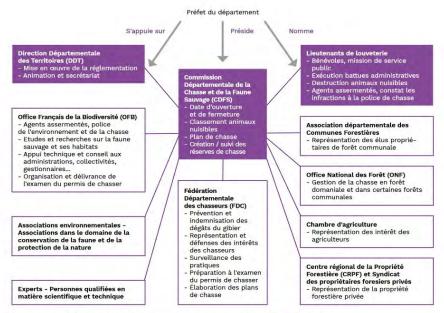
L'Association des Communes forestières de l'Ardèche a souhaité porter dans les débats avec les partenaires de l'organisation de la chasse, le défi que représente l'arrivée du Cerf Elaphe dans notre département.Les forestiers surveillent les populations de Cerf comme le lait sur le feu! Alors qu'elles sont en train de s'adapter au changement climatique, les forêts ardéchoises doivent être protégées de dégâts excessifs de gibier, au risque de ne pas réussir à se renouveler (à se régénérer).

C'est pourquoi nous travaillons à l'échelle départementale sur l'équilibre sylvo-cynégétique. Ce concept inscrit dans le code forestier, nous invite à trouver le bon équilibre entre la faune sauvage et la capacité de la forêt à nourrir cette faune sans se fragiliser. Tout cela s'organise.Le préfet, intervient en arrêtant les dates d'ouverture et de fermeture de la chasse, en identifiant les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, et en validant le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC)

Depuis la parution de la loi du 24 juillet 2019, il a également pour mission de fixer après avis de la CDCFS le nombre minimal et maximal d'animaux à prélever annuellement. Les Communes forestières siègent au sein de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage où nos représentants ont porté cette nouvelle préoccupation.

Si la population de chevreuil est aujourd'hui bien régulée, l'arrivée du cerf élaphe est un nouveau défi pour les chasseurs comme pour les forestiers. Si chacun peut se réjouir du développement de la biodiversité sur notre territoire, les risques d'une faune qui peut devenir incontrôlable nous oblige au dialogue et à l'action commune avec tous les partenaires de la gestion de la faune sauvage. En surpopulation, le cerf va causer des dégâts très importants aux jeunes arbres, sur une zone bien plus vaste que des populations de chevreuil. Paradoxalement, il va mettre en danger les ressources forestières dont il a besoin pour vivre.

Au vu des caractéristiques de ce gibier et des retours d'expérience des départements voisins, le cerf est désormais chassé en Ardèche. Cela reste une nouveauté pour l'Etat, les élus, les forestiers et les chasseurs. Les COFOR s'engagent donc clairement à être force de proposition pour le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. Nos représentants ont ainsi participé avec l'ONF et le CRPF à plusieurs réunions de partage d'informations pour élaborer une position commune. L'ONF, dont la méthodologie est reconnue par tous pour la mesure des dégâts de gibier, démontre avec ses données la précarité de l'équilibre et donc la nécessité de prélever plus de cerfs. En effet, l'augmentation du prélèvement des cerfs n'empêche pas les indices de présence de cette espèce de progresser. Des dégâts de gibiers mesurés par les forestiers au comptage de cerfs par les chasseurs, tous les relevés soulignent cette évolution rapide. L'Etat souhaite encourager la colonisation par le cerf du plateau ardéchois. Cet objectif est inscrit dans le schéma départemental de chasse. Cependant, nous argumentons pour rester vigilants sur la maitrise de cette population particulière. Avec le cerf, quelques années suffisent pour passer d'une colonisation à un déséquilibre, qui plus est dans notre contexte d'évolutions climatiques rapide. L'organisation de Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS)



Les membres de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage

Pour aller plus loin:

Le guide forêt gibier des Communes forestières du Grand Est (avec un panorama du grand gibier et les risques sur les principales essences forestières)

: cliquez ici

Le schéma départemental de gestion cynégétique : cliquez ici

Le nouveau dispositif d'aide départemental aux communes fait la part belle au bois local !

Le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche a présenté ce lundi 20 juin le nouveau dispositif d'aide du Département pour les collectivités locales. Vous pouvez le consulter en cliquant ici.

A partir de 300 000 € HT de dépenses éligible, le règlement de cette aide permet de solliciter un bonus de 10 000 € pour toutes constructions (ou rénovation/extension) avec une part importante de bois local (origine AURA), ou un bonus de 15 000€ pour les constructions (ou rénovation/extension) en bois local certifié « Bois des Territoires du Massif Central » ou équivalent.

Le règlement « d'Atout Ruralité » identifie également notre réseau d'élus locaux comme une structure référente qui peut vous accompagner dans votre demande de bonus sur le bois local. Notre association est disposée à répondre à vos questions, au côté de l'interprofession de la Filière bois.

Qu'est ce que la traçabilité des bois dans la construction publique ?

Avec ce premier courrier d'information sur le nouveau dispositif départemental, nous souhaitons vous faire découvrir le principe de la traçabilité des bois locaux. Pourquoi faire le choix de bois locaux, issus des forêts du Massif Central ? Quelles garanties sont apportées ? Comment valoriser cet engagement local auprès de vos administrés ?

Soucieux du développement local, les élus locaux ont toujours cherché des solutions pour que l'investissement public serve à la fois les besoins de la population et l'activité de nos territoires. En certifiant de manière rigoureuse l'origine des bois et son circuit de la forêt jusqu'à la construction, nous pouvons répondre à cet enjeu.

Pourquoi faire le choix du bois local certifié?

Les élus locaux des communes forestières ont réussi à établir que près de 80% de l'investissement public dans le bois construction pouvait être réinjecté dans l'économie locale. Testez dès maintenant l'impact économique local de votre projet grâce à notre outils « Analyse des Retombées Territoriales » : https://art.fncofor.fr/formulaire-estimation

Actualités régionales









Politique

Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les **Communes forestières** de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

L'Etat encourage le développement des énergies renouvelables pour limiter le recours aux énergies fossiles. La programmation pluriannuelle de l'énergie fixe un objectif de doubler la puissance installée pour l'éolien terrestre entre 2018 et 2028 et le SRADDET-AURA fixe un objectif de +54% d'ici 2050 en mettant l'accent plutôt sur la méthanisation, le bois et l'énergie solaire. Des mesures d'allègement des conditions préalables et du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ont été actées et le débat au sujet de la mise en œuvre de ce plan est déjà sérieusement engagé. Afin de ne pas opposer les stratégies et de favoriser des échanges constructifs, les Cofor AURA s'intéressent aux travaux des Unions Régionales des Associations des Communes forestières de Bourgogne Franche-Comté, Occitanie et de Provence Alpes Côte d'Azur qui ont préparé des éléments de cadrage pour conseiller les communes et construire un avis sur les projets qui pourra être décliné au cas par cas. Lire la suite

Bois construction

Bilan DETR 2022

La campagne DETR est terminée pour cette année 2022 sur les départements d'AURA. C'est donc l'occasion de dresser un 1er bilan de cette nouvelle édition. Cette année, les Communes forestières ont accompagné 27 projets dans le Cadre de la DETR et/ou de la DSIL Lire la suite

Évènement «Journée éco-bâtiment»

Le mardi 14 juin dernier a eu lieu la Journée de l'Eco-Bâtiment à l'Hôtel de Région de Clermont-Ferrand. La première édition à Clermont-Ferrand a été une journée dédiée à la thématique "Concevoir, réhabiliter, financer, gérer son parc de bâtiments...". Lire la suite

Groupes de Travail bois construction et intermassif du réseau national des Communes forestières

Les 30 et 31 mai 2022, se sont tenus à Albertville (Savoie) les Groupes de Travail Bois Construction et Intermassif du réseau national des Communes Forestières (FNCOFOR), l'occasion de croiser l'avancement des démarches de certification sur le bois local et les actualités des filières forêt bois des massifs des Alpes, des Pyrénées, du Massif Central, des Vosges, et du Jura. Deux journées dédiées aux bois construction. .Lire la suite

Montagne

Lire la suite

Appel à projet 2022 du FEDER Alpes

Scieurs, lamelistes, charpentiers, constructeurs bois, menuisiers, organismes de la filière foret bois alpine vous avez des projets qui valorisent le bois issu du massif alpin dans la construction, vous pouvez des à présent répondre à l'Appel à Projet FEDER-Alpes pour solliciter une subvention!



Foncier

Prix de vente des forêts en AURA

Les chargés de missions des associations de Communes forestières en Auvergne-Rhône-Alpes disposent d'un nouvel outil foncier à disposition des adhérents au réseau. <u>Lire la suite</u>



Bois énergie

Des atlas pour estimer la disponibilité de la ressource en bois

Un nouvel outil sous la forme d'atlas est train d'être mis en place, il regroupera plusieurs cartes contenant des informations sur la disponibilité et l'usage possible du bois par EPCI. Il sera aussi accompagné de plusieurs graphiques et de quelques paragraphes pour résumer les chiffres clés de cet EPCI. Lire la suite



Formation

Séminaire national sur la formation

Le groupe formation de la fédération nationale des communes forestières s'est réuni pour un séminaire les 1er et 2 Juin 2022. L'objectif principal de ce séminaire était d'élaborer la mise en oeuvre pratique de la partie «élu» de la feuille de route du comité national formation. Lire la suite

Vie associative | Arrivée d'un nouveau salarié



Originaire du département de la Haute-Loire, j'ai suivi des études de géographie à Clermont Ferrand, conclues par un master en « Aménagement du territoire et Développement local ». J'ai ensuite eu la chance de travailler au sein du parc National de la Vanoise pendant 2 ans, sur la question de la délimitation du cœur de Parc, sujet complexe et touchant de nombreux domaines (cartographie, expertise juridique, coordination politique, acceptation sociale, histoire, graphisme, travail de terrain).

C'est à la suite de cette expérience que je viens d'être recruté en tant que chargé de mission des forêts de montagne, et remplace Antoine Patte, parti vers de nouvelles aventures. Parmi mes missions, je devrais notamment coordonner et dynamiser le travail politique relevant des sujets forêt dans les Comités de Massifs des Alpes et du Massif central, travailler à développer le bois local à travers les marques Bois des Alpes et Bois des Territoires du Massif Central, et faire le lien entre les porteurs de projets et les financements disponibles afin d'accompagner et de structurer le réseau alpin de la forêt, ainsi que celui du Massif Central.

Actualités départementales



Les plans de relance au secours de la plantation

Lire la suite

Un outil pour le rapprochement forestier-chasseur

Lire la suite

Une doctrine éolienne et photovoltaïque pour les Cofor de Bourgogne-Franche-Comté, d'Occitanie et de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Lire la suite



Une nouvelle plateforme de stockage de bois

Lire la suite

Les biens sans maître, lutter contre l'abandon de la forêt

Lire la suite

Magland, réseau de chaleur renouvelable

Lire la suite



Retour sur l'assemblée générale

Lire la suite

Retour sur la journée d'échanges sur le renouvellement des forêts de montagnes en situation de déséquilibre sylvo-cynégétique dans le contexte de changements climatiques

Lire la suite

Accueil du groupe de travail bois construction à Albertville

Lire la suite



Retour sur l'Assemblée générale

Lire la suite

Tambour battant pour les formations 2022

Lire la suite

CFT du Massif du Vercors, un plan d'action se concrétise

Lire la suite

Lans en Vercors et Tréminis en route vers les forêts pédagogiques Lire la suite

Les Forestivités : Cet automne, les forêts sortent du bois!

Lire la suite



Mise en place de forêt pédagogique dans la Drôme

Lire la suite

Retour sur la formation bois construction

Lire la suite



Convention départementale Conseil **Départemental / Communes** forestières : le bilan 2021 de nos actions a été présenté aux services départementaux

Lire la suite

En direct du salon Eurbois: les Communes forestières présentent leur étude sur les débouchés innovants du châtaignier

Lire la suite

AG des 10 ans des Cofor07

Lire la suite

La propagation du cerf élaphe dans les forêts ardéchoises : un défi pour les élus forestiers

Lire la suite

Le nouveau dispositif d'aide départemental aux communes fait la part belle au bois local!

Lire la suite



Le bois construction dans le Puy-de-Dôme fait des émules

Lire la suite

Bilan ventes de bois du 1er semestre

Lire la suite

Formation foncier forestier

Lire la suite

Nouvelle extention des Modes op' voirie forestière

Lire la suite

Nouveaux adhérents

Lire la suite



CFT : les élus de Saint-Flour Communauté au travail pour relancer la dynamique

Lire la suite



Les forêts pédagogiques prennent leur envol dans la Loire

Lire la suite



Accompagnement de l'association sur le foncier forestier

Lire la suite

03

Les COFOR 03 évoluent suite à l'Assemblée Générale

Lire la suite

RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS



Élus, forêt-bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ?

Réservez vos dates mer. 14 | jeu. 15 | ven. 16 septembre 2022

> Au Lycée Agricole de Figeac (Lot)

Le programme et le lien d'inscription seront envoyés ultérieurement



| Lettre info n°22 - Printemps 2022

Les publications de la Fédération



Fédération nationale des Communes forestière





Documents <u>disponibles</u> <u>en ligne</u> et aussi dans vos boîtes mails.

À LA UNE DE LA FÉDÉRATION

Cliquez sur chaque article pour accéder directement au site de la Fédération.



Une aide de 10 millions d'euros votée mais toujours pas mise en oeuvre

En 2018, la Fédération nationale des Communes forestières (FNCOFOR) avait alerté le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) et l'Inspection générale de l'administration (IGA) de crises budgétaires importantes liées aux sécheresses répétées et à la propagation des scolytes. Le budget de fonctionnement de certaines communes était même parfois clairement impacté.

Les Rencontres nationales des territoires forestiers 2022

Réservez vos dates : Du mercredi 14 au vendredi 16 septembre 2022 pour les RENCONTRES NATIONALES DES TERRITOIRES FORESTIERS - Élus, forêt-bois, changement climatique : quelles solutions pour aujourd'hui et pour demain ?

Une mission d'accompagnement pour l'Algérie

Dans le cadre d'un jumelage de l'Algérie avec l'Union européenne, la France assure depuis un peu plus de deux ans, avec la Suède et l'Italie, une mission d'accompagnement et d'appui technique envers la Direction Générale des Forêts (DGF) d'Algérie.

<u>Campagne nationale de prévention et de sensibilisation contre les feux de forêt et de végétation</u>

Le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire lancent la 5e édition de la campagne de sensibilisation et de prévention du risque d'incendie « Prévention des feux de forêt et de végétation ».

Les avancées de la contractualisation

Les Communes forestières ont renforcé leurs engagements de vente de bois en contrat d'approvisionnement auprès de l'Etat et des partenaires de la filière lors de la signature de l'Accord chêne et des Assises de la forêt et du bois.

Le Portail des Collectivités : Un nouveau service en ligne pour les élus

Les élus des Communes forestières et l'ONF doivent échanger régulièrement pour mettre en oeuvre une gestion durable de leurs forêts. Les associations départementales et les Unions Régionales des Communes forestières forment et accompagnent au quotidien les élus sur ces thématiques.

Nous contacter



Union Régionale des Associations des Communes Forestières Auvergne-Rhône-Alpes

256 rue de la République 73000 CHAMBÉRY

04 79 60 49 05

Alain Meunier - Président Jessica Masson - Directrice 06 27 24 94 59 | jessica.masson@communesforestieres.org

Retrouvez tous les membres de l'équipe sur la page "Qui sommes-nous" de notre site internet

Ain

VisioBois 271 route de l'Alagnier 01110 CORMARANCHE-EN-BUGEY Patrick Chaize - Président

Bastien Brunet - Référent régional biodiversité et chargé de mission de l'Ain 06 65 24 69 16 | bastien.brunet@communesforestieres.org



Haute-Savoie

715 route de Saint Félix ZAE Rumilly Sud **74 150 RUMILLY**

Loic Hervé - Président

Amaury Bain - Chargée de mission de la Haute-Savoie 06 61 93 73 49 | amaury.bain@communesforestieres.org



Savoie

256, rue de la République 73000 CHAMBÉRY

Georges Communal - Président

Lucile Buisson - Chargée de mission de la Savoie 06 22 92 06 50 | lucile.buisson@communesforestieres.org



Isère

1 Place Pasteur 38000 GRENOBLE

Guy Charron - Président

Valentin **Berlioux** - Chargé de mission de l'Isère 07 67 40 30 20 | isere@communesforestieres.org



Ardèche

10 place Olivier de Serres 07200 AUBENAS

Alain Féougier - Président

Mathieu Soares- Chargé de mission de l'Ardèche 06 08 01 06 74 | mathieu.soares@communesforestieres.org



Drôme

2 avenue Maurice Faure 26150 DIE

Eric Belvaux - Président

Florian Maliszewski - Responsable régional formation et chargé de mission Drôme 06 46 41 45 18 | florian.maliszewski@communesforestieres.org



Haute-Loire | Puy-de-Dôme | Loire | Allier | Cantal

Maison de la forêt et du bois 10 allée des eaux et forêts **63370 LEMPDES**

Dominique Jarlier - Président

Guillaume David - Référent régional foncier et chargé de mission Puy-de-Dôme 06 10 78 76 55 | guillaume.david@communesforestieres.org

Jacques Terracol - Président des Communes forestières de l'Allier Mélanie Decherf - Chargée de mission de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme 06 59 21 26 63 | melanie.decherf@communesforestieres.org

Michel Clémensat - Président des Communes forestières de Haute-Loire Jean-Marc Boudou - Président des Communes forestières du Cantal

Jérémie Trubert - Référent régional équilibre sylvo-cynégétique et chargé de mission du Cantal et de Haute-Loire 06 65 20 07 25 | jeremie.trubert@communesforestieres.org



























